

Tri des déchets : une campagne d'affichage fleurit pour un meilleur tri



**A PARTIR DU
22 FEVRIER 2021
NOUVELLE
CONSIGNE SUR
NOTRE COMMUNE**

Depuis plusieurs années, vous voyez apparaître le message « **tous les emballages et les papiers se trient !** » pour vous inciter à trier vos déchets.

D'ailleurs, vous avez bien joué le jeu puisque le volume de tri sur Caux Seine agglo ne cesse d'augmenter.

Malgré ces efforts, il est forcé de constater que les consignes de tri sont de moins en moins bien respectées : aujourd'hui, 1 déchet sur 3 est mis par erreur dans le tri sélectif.

Et ces erreurs coûtent chers à la collectivité.

Le traitement d'une tonne d'ordures ménagères s'affiche à 114 euros quand celui de la tonne de déchets mal triés passe à 341 euros, soit 3 fois plus cher ! Et sur Caux Seine agglo, ce sont 1200 tonnes de déchets mal triés qui sont enregistrés chaque année. Faites le calcul !

La quantité de déchets mal triés prend tellement d'importance que les sacs et les bacs qui

comporteront trop d'erreurs ne seront plus collectés, et un ruban de scotch « déchets non conformes » y sera apposé, dès lors que le détenteur du contenant est facilement identifiable (ne sont pas concernés : les immeubles, les points de regroupement par exemple). Vous pourrez vous référer aux consignes et au numéro de téléphone figurant sur le ruban pour corriger vos erreurs de tri et pour que votre contenant puisse être correctement vidé la semaine suivante.

L'équipe des animateurs tri & prévention du service rudologie sera mobilisée pour accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle consigne et pour répondre aux appels de la population.